

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKIL-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURYM, Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** : Tableau des effectifs – actualisation

Rapporteur : Gérard BANCHET

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs, conséquence des modifications suivantes :

I. Transformations de postes suite à des recrutements

Direction des finances

Suite à la mobilité interne d'un agent comptable, une procédure de recrutement a été réalisée afin de pourvoir le poste laissé vacant. Aussi, il est proposé de transformer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif, afin de permettre le recrutement de la personne retenue.

Systemes d'Informations et des Télécommunications

Afin de permettre le recrutement de la personne retenue par le jury pour le poste de technicien informatique, il convient de transformer le poste vacant relevant du grade de technicien territorial en un poste relevant du grade d'adjoint technique.

Service Téléalarme

Un agent de maintenance du service téléalarme ayant demandé à bénéficier d'une disponibilité pour une durée longue, une procédure de recrutement a été réalisée pour pourvoir le poste laissé vacant. Aussi, il convient de transformer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique.

Stade nautique

Suite au départ du directeur adjoint du stade nautique, une réflexion organisationnelle a été menée afin d'établir un fonctionnement optimisé de l'établissement. Aussi, le poste laissé vacant a été requalifié en un poste de technicien des équipements nautiques. Une procédure de recrutement a été réalisée sur ce profil. Il est donc propos de transformer le poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal 1^{ère} classe en un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, pour permettre le recrutement de la personne retenue par le jury.

II. Création de poste

Systemes d'assainissement

Dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} campagne de contrôle des installations d'assainissement existantes du SPANC sur l'ensemble du périmètre de Vienne Condrieu Agglomération, il convient aujourd'hui de renforcer l'équipe des techniciens. Aussi, il est proposé la création d'un poste de contractuel de catégorie B, relevant de la filière technique, pour une durée de 3 ans, correspondant à la durée de la mission de contrôle. Ce poste a vocation à être supprimé à l'issue de la mission.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE et modifie comme suit le tableau des effectifs résultant des changements explicités :

| Transformations de postes | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Poste A SUPPRIMER | Poste A CREER |
| 1 adjoint administratif principal de 2 ^e classe | 1 adjoint administratif |
| 1 technicien | 1 adjoint technique |
| 1 adjoint technique principal de 2 ^e classe | 1 adjoint technique |
| 1 éducateur des A.P.S. principal 1 ^e classe | 1 technicien principal de 2 ^{ème} classe |

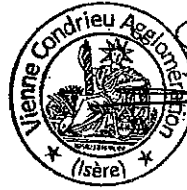
| Création de poste | |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Poste A SUPPRIMER | Poste A CREER |
| - | 1 technicien principal de 2 ^{ème} classe contractuel |

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

